



AU FIL DES JOURS

1^{er} novembre 2015 N° 106

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

MEDIAS

Taxation des retraités modestes aux impôts locaux

François Bellanger a été interviewé le 1 novembre sur Europe et France Infos et le 2 novembre sur Sud Radio sur le sujet de la brusque taxation de retraités modestes aux impôts locaux. Il a rappelé que ce phénomène lié à un franchissement de seuil n'est pas nouveau et que **la CFR avait attiré l'attention des pouvoirs publics dès 2013 sur les effets dévastateurs que pouvait provoquer ce phénomène (avalanche de taxes et diminution de prestations)**. Il s'est félicité que les pouvoirs publics reconnaissent enfin ce problème et aient pris les mesures correctrices (remboursement pour les impôts de 2015, relèvement des seuils de taxation pour 2016)

RETRAITES

Négociations AGIRC ARRCO

Le communiqué de presse de la CFR du 20 octobre « **AGIRC-ARRCO : Un accord de principe en trompe l'œil** » résume clairement la réaction de la CFR à l'accord de principe auquel la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et le MEDEF sont parvenus le 16 octobre et auquel la CGT et FO ont refusé de se joindre.

Cet accord **ne fait en effet pas face à la situation** puisqu'il ne prévoit pas comment l'AGIRC pourra assurer 100% de ses obligations de versement de pensions en 2018 alors qu'elle n'aura à cette époque plus de réserves, mais encore un substantiel déficit.

Cet accord n'est pas à la hauteur des enjeux financiers puisque, s'il réduit les déficits de l'ensemble des deux régimes de respectivement 1.7, 6.1 et 8.6 milliards d'euros en 2017, 2020 et 2030, les déficits de ces années atteindront encore 5.1, 2.3 et 4.1 milliards.

Cet accord **aggrave les inégalités entre secteurs public et privé**

- puisque, tandis que les revalorisations de l'ensemble secteur public / régimes spéciaux / régime de base seront, sans restriction, basés sur l'inflation, celles du secteur privé complémentaire resteront sous-indexées de 1 point par rapport à l'inflation de 2016 à 2018.
- puisque, tandis que rien ne changera dans les conditions actuelles d'obtention du taux plein pour secteur public et régimes spéciaux, les salariés du secteur privé devront attendre, selon leur nombre de trimestres cotisés, de 1 à 3 années supplémentaires pour obtenir le leur. Le décalage entre les âges de départ à la retraite du secteur privé par rapport au secteur public et aux régimes spéciaux en sera d'autant accentué.
- puisque les bonus ne profiteront qu'aux salariés seniors qui arriveront à garder leur emploi

- puisque les droits futurs des salariés du privé seront rognés par la baisse de 6.56% à 6% du rendement des régimes AGIRC et ARRCO.

Sous réserve des modifications et des précisions que la réunion du 30 octobre des partenaires sociaux apportera, il est possible d'espérer que, tant l'accord lui-même que son jugement par une partie importante des politiques et des médias, sans parler de celui de la CFR, contribueront à faire comprendre à une partie croissante de la population :

- que la conjonction de l'augmentation du nombre des retraités et de l'espérance de vie imposera tôt ou tard un allongement de la vie active
- que seul un système universel de retraite pourra garantir l'égalité absolue de traitement entre toutes les catégories de retraités.

Revalorisation « mini mini » de la pension du régime de base

avec effet du 1^{er} octobre 2015 : + 0.1%, soit 1 euro pour une retraite mensuelle de 1000 euros.

Le 14/10 – Réunion du COR

Le Conseil d'Orientation des Retraites doit remettre au Premier Ministre en fin d'année un rapport sur la situation des retraités. Sa séance du 14 octobre a été consacrée à l'examen de travaux sur le pouvoir d'achat des retraités. Il n'y a rien de bien nouveau, mais des actualisations et des examens plus fouillés sur certains points : par exemple une étude approfondie sur la consommation des retraités montre qu'un indice des prix « retraités » évolue quasiment comme l'indice des prix généraux sur une longue période. Un focus a été fait sur les dépenses de santé. En conclusion, il apparaît qu'il y a plus d'inégalités entre retraités qu'entre retraités et actifs : les inégalités acquises se retrouvent à la retraite.

Voir le dossier complet et les présentations sur www.cor-retraites.fr

AUTONOMIE

Où en est le Projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement ?

Le projet de loi devait être examiné en seconde lecture le 28 octobre par les sénateurs. A l'issue de la Commission des Affaires sociales du Sénat, on constate le retour de certaines propositions que le gouvernement n'acceptera pas au final. Les retraités et personnes âgées sont toujours exclus de la Commission des Financeurs des plans de prévention. Un point intéressant : les CODERPA fonctionneront jusqu'à la mise en place des CDCA (Conseil Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie) ; cet amendement est proposé par le gouvernement qui s'aperçoit qu'il faudra quelques délais. Une Commission mixte paritaire sera réunie (à la mi-novembre ?) avec des sénateurs et des députés

Parallèlement, la préparation des décrets d'application est entamée ; le CNRPA est consulté.

EUROPE

Nouvelle publication : AGE NEWS France

Le n°1 de la lettre de la Coordination « AGE France » à ses adhérents, daté d'octobre 2015, a été diffusé par voie électronique.

NOS FEDERATIONS

LA REPRESENTATION DES RETRAITÉS : OÙ ? QUAND ? COMMENT ?

Les retraités se sentent mal représentés, pourtant il existe des possibilités, plus ou moins bien exploitées, que ce soit par désintérêt des décideurs (pouvoirs publics par exemple) ou parfois par défaut de présence des intéressés.

- ✓ En premier lieu, **le Comité National des Retraités et des Personnes âgées** qui existe depuis 1982. La FNAR et l'UFR y ont un siège ; en fait, toutes les fédérations membres de la CFR y sont. Le CNRPA doit non seulement rendre des avis sur les textes réglementaires concernant les retraités et personnes âgées, mais il participe activement à la préparation des lois. C'est aussi l'endroit où l'on vient chercher des représentants des personnes âgées : au Conseil d'Administration de la CNAV (Charles BERDER de l'UFR), au Conseil d'Orientation des Retraites (Sylvain DENIS de la FNAR), mais aussi divers groupes de travail (inter)ministériels. La création du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge ne devrait pas modifier cette représentation - nous y veillons -, même si nous la jugeons insuffisante. Certes nous sommes parfois écoutés, mais sommes-nous entendus ?
- ✓ **Le Conseil de la Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie (CNSA)**, plaque tournante des politiques d'autonomie des personnes âgées et handicapées, comprend un collège dans lequel quatre sièges sont affectés à des fédérations de retraités et personnes âgées, dont la FNAR.
- ✓ Au niveau départemental, **les Comités Départementaux des Retraités et Personnes âgées (CODERPA)** ouvrent les mêmes possibilités de représentation des retraités qu'au niveau national. La FNAR et l'UFR disposent de sièges dans tous les départements. Ces comités qui, jusqu'à présent, s'occupaient essentiellement de gérontologie verront dans l'avenir leur champ de travail s'élargir. Dans le cadre des futurs Conseils départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie, les représentants des personnes âgées donneront des avis sur les plans de prévention de la perte d'autonomie, sur les plans de transport et d'urbanisme etc., de conserve avec les représentants des personnes handicapées, ce qui permettra sur les sujets transverses de traiter les besoins des deux publics. Ils pourront, comme aujourd'hui avec les CODERPA, se concerter au niveau régional.
- ✓ Les CODERPA doivent désigner des représentants à **la Commission régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)** auprès de l'ARS. Les adhérents des associations de la FNAR et de l'UFR peuvent – doivent ! – se porter candidats

- ✓ Un autre canal de représentation est celui de **Représentants d'Usagers** dans les hôpitaux, mais il faut un agrément difficile à obtenir ; la FNAR se félicite qu'il lui ait été à nouveau donné. En revanche, vous pouvez participer aux **Conseils de Vie sociale** dans l'EHPAD dont vous-même ou vos parents sont résidents.

En conclusion, des sièges sont à notre disposition. Malheureusement nous n'arrivons pas à remplir tous ceux que nous pourrions occuper. En outre, il ne suffit pas de siéger, mais il faut aussi « prendre le pouvoir » face à d'autres associations ou face aux pouvoirs publics (départements, ARS). Notre représentation s'affirmera à force de présence, de conviction et de travail.

Sylvain DENIS

Le 29/09 – Réunion FNAR et UFR en Languedoc Roussillon

Près de quatre-vingts membres des associations affiliées aux fédérations de retraités FNAR (Fédération Nationale des Associations de Retraités) et UFR (Union Française des Retraités) ainsi que des représentants de Générations Mouvement se sont retrouvés au Palais des Sports de Castelnau le Lez pour une réunion organisée par Michel Amary, délégué régional UFR pour le Languedoc Roussillon, et Philippe Serre, Vice-président de la FNAR.

Les principales associations du Languedoc-Roussillon représentées lors de cette réunion étaient: Air France, IBM, BULL, Péchiney, des Organismes Professionnels Agricoles ainsi que l'Union Départementale des Retraités du Gard.

Etaient également présents à cette réunion Christian Bourreau, Président de l'UFR, et Roger Barrot, Président de la FNAR, tous deux Vice-présidents de la CFR (Confédération Française des Retraités) qui regroupe environ 1,5 million d'adhérents.

Les principaux thèmes développés par Christian Bourreau et Roger Barrot furent : les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO, la retraite universelle (évolution possible des retraites à long terme), l'adaptation de la société au vieillissement, les complémentaires santé/contrat responsable, les moyens et actions de la CFR.

Cette réunion s'est terminée par un repas pris ensemble à la Brasserie du Palais des Sports.

NOS ASSOCIATIONS

Bienvenue aux Anciens de Bonduelle qui viennent de nous rejoindre à la FNAR.
Nous sommes heureux de les accueillir dans nos rangs.

Le 10/10 - Colloque d'OLD'UP

L'association Old'Up « Plus si jeunes, mais pas si vieux », telle est leur marque de reconnaissance !), a organisé un colloque sur le thème « Comment l'esprit vient aux vieux ». Plusieurs centaines de participants réunis au Conseil Economique Social et Environnemental à Paris ont écouté avec intérêt les nombreux intervenants de très grande qualité qui se sont succédé pour aborder le thème sous des angles extrêmement variés et enrichissants.

Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat en charge de la Famille, des Personnes Âgées et de l'Autonomie, a pris la parole au cours de l'après-midi ; elle a salué le travail précieux conduit par Old'Up, s'est exprimée à propos de la future loi d'adaptation de la société au vieillissement et de la Silveconomy en souhaitant que, dans ce cadre, les usagers soient davantage impliqués : ce n'est pas le tout d'innover, la technique doit être au service des personnes.

Le 29/09 – REUNION DE L'ADREP (Anciens d'IBM)

Plus de quatre-vingt membres de l'association se sont retrouvés l'après-midi du 29 septembre 2015 pour une réunion organisée par Pierre-Jean Henry, délégué ADREP pour le Languedoc-Roussillon.

Les principaux thèmes développés lors de cette réunion furent les suivants :

La Mutuelle IBM par Jean-François Pothée, Directeur de la Mutuelle IBM ; les activités d'IBM à Montpellier, en France et dans le monde par Didier Lecaille, Directeur de l'Etablissement d'IBM Montpellier ; l'organisation de l'ADREP, les activités 2014 et les objectifs/réalisations 2015 par Michel Amary, Président de l'association ; la communication de l'ADREP par Marie-Claude Soumy, Secrétaire Générale de l'association ; la situation financière de l'ADREP par Michel Ménard, Trésorier de l'ADREP.

A vos agendas

Les 7 et 8/04/2016 – Congrès de la FNAR et de l'UFR-rg à Paris

Thème : « **L'actualité de la protection sociale** ».

Etienne Caniard, Président de la Fédération nationale de la Mutualité Française depuis 2010, a donné son accord pour honorer notre congrès de sa présence et intervenir.

Le 26 /11 – Réunion des Représentants des Usagers et des Correspondants Santé FNAR

La publication au JO de l'agrément habilitant la FNAR à désigner des Représentants d'Usagers devrait être effective d'ici au 15 novembre.

Le 26 novembre nous tirerons ensemble les conséquences concrètes de cet agrément. Nous rappellerons le rôle des Représentants des Usagers (RU) en santé et nous verrons comment inciter les associations à proposer de nouveaux représentants.

À partir de vos expériences, nous choisirons les moyens d'accompagner les RU-FNAR, de partager au sein du réseau et d'organiser des formations.

Enfin, cette journée est aussi celle des "Correspondants Santé" des associations, dont le rôle principal a été défini dans la Mission Santé dont s'est désormais dotée la FNAR lors du CA du 6 Octobre. Nous préciserons ensemble nos perspectives 2016 et pourrons, en fin de journée, participer à la première action concrète de la Mission Santé, décidée lors de la rencontre du mois de Mai, d'une "formation" générale sur "Le système de santé et la santé des personnes âgées".

Si vous êtes déjà Représentant des Usagers ou Correspondant Santé de votre association, si vous voulez que de nouveaux RU soient proposés par votre association, si vous souhaitez le devenir, merci de contacter Alain Laforêt (alainlaforet@wanadoo.fr - 06 14 11 61 22) pour participer à la rencontre du 26 novembre à Paris.

Adieu Michel

Michel Delboulbé nous a quitté.

Il y a beaucoup de tristesse chez les anciens BP. Ils ont perdu un ami chaleureux, dynamique, courageux. Il s'était beaucoup impliqué dans l'association où il avait occupé des postes clés. Il avait également rejoint la CFR où il a été délégué régional Ile de France, poste où il est parvenu à doubler les effectifs. Il a affronté avec beaucoup de courage la maladie qui l'a finalement terrassé.

Michel, tu nous manqueras.

François Bellanger

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations. A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

Prochaine parution le 1^{er} décembre 2015

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités » qui vous informera des dernières nouvelles sur les problèmes de retraite et autres articles variés sur des sujets intéressant les retraités.

-5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou la FNAR

-10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS